

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 8 juillet 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	2 juillet 2021
Nombre de membres présents :	7	Date de l'affichage :	2 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme et M. BATARD Franck.

Absents excusés : Mme BASTARD Virginie, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Absent : M. CHALUMEAU Miguel

Secrétaire de séance : M. HERIVEAU Ludovic

FINANCES

❖ **Situation financière**

M. Christel GÉGU, Adjoint, rend compte de la réunion constructive du 23 juin dernier à Laval avec les secrétaires généraux de la préfecture et de la sous-préfecture et la trésorière de Craon où le constat de marges de manœuvre réduites a été posé.

Recettes :

- les ventes et autres produits courants ont diminué (contexte sanitaire)
- le montant des dotations est globalement supérieur à la moyenne départementale
- les impositions : les taux sont élevés mais les bases sont assez faibles : un premier levier existe dans le réajustement des administrés bénéficiant d'un taux d'imposition bas, un courrier des services fiscaux pourrait permettre de vérifier si tous les travaux d'extension, de réhabilitation des habitations ont fait l'objet d'une déclaration. Le second levier serait de proposer à la vente certains logements communaux (rue de l'Atlantique, rue du Cormier)

Dépenses :

- les charges de personnel sont très importantes (cantine, garderie, intervention à l'école) ainsi que les charges générales notamment celles liées à la mise en place de ces services : contrat d'association, transport du midi
- les effacements de dettes se multiplient
- les contrats d'assurance pourraient être revus
- les prêts pourraient être renégociés (coût)
- les subventions de la salle sont toujours en attente
- intervention de l'EPFL pour l'achat de la Forge

Conclusions :

- limiter, retarder et échelonner les investissements
- réduire les charges pour augmenter la capacité d'autofinancement et ainsi réduire l'endettement
- réfléchir à un regroupement de communes (commune nouvelle), une mutualisation des services

❖ EPFL Mayenne-Sarthe : bien situé 9 rue de Normandie « La Forge » : convention de portage foncier, convention de mise à disposition et garantie d'emprunt

M. le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier Local Mayenne Sarthe (EPFL) est un opérateur au service des projets d'aménagement des collectivités (renouvellement urbain, habitat, reconquête des centres-bourgs...) chargé de négocier puis d'acquérir à la demande des collectivités des terrains et/ou des bâtiments, en vue de leur rétrocéder dans des conditions de délais et de coûts convenues à l'avance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le courrier du 6 mai 2021 de la Commune de Saint-Poix sollicitant l'intervention de l'EPFL Mayenne-Sarthe pour l'acquisition et le portage d'un ancien corps de ferme de 5 831 m² situé 9 rue de Normandie, cadastré à la section A n° 668, ainsi que d'une partie de la parcelle cadastrée A n° 669 (environ 4000m²),

Vu la décision du 18 mai 2021 du Conseil d'administration de l'EPFL Mayenne-Sarthe autorisant l'acquisition et le portage des biens sus mentionnés,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

APPROUVE les termes de la convention pour l'acquisition et le portage foncier par l'EPFL Mayenne-Sarthe de la seule parcelle A 668 de 5 831 m² située 9 rue de Normandie à Saint-Poix. La Commune s'engage à racheter les biens à l'issue de la période de portage ou à les faire racheter par le tiers qu'elle aura désigné.

DIT que la durée de la convention est fixée à 4 ans.

DIT que cette acquisition est réalisée par l'EPFL Mayenne-Sarthe pour un montant total de 70 810 € euros (prix principal de 60 000 €, frais de négociation de 5 000 € et frais d'acte estimés à 5 810 €).

APPROUVE la convention de mise à disposition à titre gracieux de la parcelle A 668 par l'EPFL au profit de la Commune pendant la durée du portage. Le bénéficiaire accepte de prendre à sa charge la gestion et la sécurisation du bien.

La mise à disposition est consentie à titre précaire, et révocable en accord avec le bénéficiaire dans le contexte du portage des biens visés, elle n'en constitue pas l'accessoire ; elle est consentie pour favoriser la maintenance courante et la sécurité du bien. Celui-ci ne sera pas loué pendant la durée du portage par l'EPFL. La Commune ne percevra aucun revenu locatif du bien mis à sa disposition gracieusement. Le bénéficiaire assume tous les frais du propriétaire, impôts, assurance, réparation...

VALIDE la mise en œuvre de la garantie d'emprunt. L'EPFL Mayenne-Sarthe est autorisé à financer l'acquisition de la parcelle A 668 et autres frais d'acquisition à l'aide d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type : prêt
- Montant de l'emprunt : 70 810 € garanti à hauteur de 50% par le bénéficiaire
- Modalités de remboursement : in fine (*l'intégralité du capital est remboursée au terme de l'emprunt. L'annuité est égale au montant des intérêts*)
- Durée : 4 ans
- Taux estimé : index Euribor 3 mois moyenné + 1,06 % (taux non flooré à 0,00 %)
- Frais de dossier estimés : 106,22 € (0,15 % du prêt)

AUTORISE le Maire à signer la convention de portage foncier, la convention de mise à disposition et les termes de la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, sus mentionnées, ainsi que tout autre avenant ou document relatifs à ce dossier.

❖ Cantine municipale 2021-2022 : tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'augmenter les tarifs du restaurant municipal de 1%.

FIXE le montant du repas au prix unique de 4.10 €.

DIT que ce tarif s'applique aux élèves qui fréquentent les écoles privées de Laubrières et Saint-Poix, aux enseignant(e)s desdits établissements, au personnel communal, aux apprentis et aux stagiaires. PRÉCISE néanmoins que les adultes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un repas plus complet au prix de 7.21 €.

PREND NOTE du coût journalier du transport des repas fixé à 13.00 € et du prix du repas facturé 3.66 € à la Commune.

Remarque : le recrutement d'un(e) aide-cantine (1h45/jour) sera lancé prochainement.

❖ Garderie périscolaire et Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2021-2022

M. Christel GÉGU, Adjoint, présente le compte rendu de la rencontre du 21 juin entre les élus de Laubrières, St-Poix et M. Jany KLUS du CIAS du Pays de Craon :

- le CEJ n'est pas reconduit au 31/12/2020
- jusqu'au 31 décembre 2020, la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne (CAF) versait environ 1 300 € par an pour financer la garderie (somme répartie entre les deux collectivités),
- pour obtenir de nouveaux financements de la CAF de la Mayenne (environ 3 000 €), la garderie périscolaire doit être agréée par la DDCSPP (direction Départementale de la cohésion sociale et protection des populations) dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et respecter la réglementation des Accueils collectifs de Mineurs
- les critères de l'agrément sont les suivants :
 - un personnel d'encadrement compétent (BAFA et CAP Petite Enfance)
 - un personnel d'encadrement suffisant au regard du nombre d'enfants et de la tranche d'âge : un animateur pour 14 enfants si tous les enfants ont plus de 6 ans et un animateur pour 10 enfants si un seul enfant a moins de 6 ans,
 - des locaux permettant un espace de 4m² par enfant, agréés (sécurité et accessibilité)
 - une modulation des tarifs en fonction du quotient familial afin de permettre l'accès à tous les enfants
 - une directrice : Mme Aby-Gaelle QUARGNUL, Directrice de l'accueil de loisirs multisites, sera sollicitée pour effectuer environ 50 h /an (coût de la prestation env.1 000 €)
- la mise en place de ce nouveau service pourrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022

En attendant la concrétisation de ce nouveau projet, M. le Maire propose de maintenir les dispositions financières antérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à l'O.G.EC., au titre de l'année scolaire 2021-2022, et jusqu'au 31/12/2021, la somme de 480 € (120 € par mois - 4 mois) pour assurer la gestion du service d'accueil périscolaire (matin et soir).

DIT que les comptes seront ajustés à la fin de l'année civile dans le cas où la Convention Territoriale Globale serait validée au 1^{er} janvier 2022.

DIT que la convention du 28 septembre 2020 relative à la répartition du coût de la garderie périscolaire entre les collectivités de Laubrières et St-Poix s'applique jusqu'à la mise en place effective du nouveau dispositif.

❖ Transport du midi 2021-2022

M. le Maire rappelle que le service consiste en la mise à disposition d'un car scolaire pour effectuer les navettes entre les deux écoles de Laubrières et Saint-Poix. La prestation des établissements LE PAPE – RGO Mobilités (Le Pertre) s'élève pour 2021-2022 à 95 € TTC par jour de cantine (+1.6%). M. le Maire précise que depuis la mise en place de ce service, une participation financière est demandée aux familles pour tous les enfants qui prennent le car du midi qu'ils déjeunent ou non à la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE MAINTENIR, pour l'année scolaire 2021-2022, les tarifs appliqués aux familles dont les enfants utilisent le service de transport du midi comme suit :

- 20 € pour 1 enfant
- 25 € pour 2 enfants
- 30 € pour 3 enfants et plus

AUTORISE le Maire ou les Adjointes à signer avec Mme le Maire de Laubrières la convention relative à la répartition entre les deux communes du coût du transport du midi et du produit de la participation des familles à ce transport.

❖ **Contrat d'association 2021-2022 : versement anticipé d'un acompte**

M. Christel GÉGU, Adjoint, rappelle que chaque année les communes de Saint-Poix et Laubrières en regroupement pédagogique participent au financement des dépenses de fonctionnement inscrites au contrat d'association des classes primaires et maternelles à savoir : charges de personnel, chauffage, eau, électricité, téléphone, Internet, assurance, fournitures scolaires et sorties pédagogiques. Il propose, comme l'an passé, de verser à l'association par anticipation un acompte lui permettant de faire face aux dépenses urgentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de verser à l'O.G.E.C. un acompte de 5 000 € pour régler les dépenses estivales urgentes.
DIT que le montant du forfait communal 2021-2022 sera fixé au mois de septembre lorsque la municipalité aura connaissance des effectifs de rentrée.

❖ **Budget Commune : décision modificative n°2021-1**

M. le Maire fait savoir qu'il sera inscrit à l'opération d'investissement « Voirie-divers » la somme de 100 € pour régler la facture de l'entreprise PIGEON TP relative à la création de regards dans le cadre des travaux de réfection de la place de l'Eglise et des trottoirs.

BÂTIMENTS

❖ **Partie haute de la salle des fêtes**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, Adjoint, vice-président de la Commission Bâtiments, fait état de l'avancée des travaux :

- le ragréage est terminé, la pose des dalles de sol est en cours
- les élus s'interrogent sur la nécessité de poser une porte coupe-feu au local électrique

❖ **Travaux à l'Eglise**

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, fait état de l'avancée des travaux :

① Travaux de maçonnerie sur le clocher

Le devis de restauration de l'entreprise GREVET PREVOSTO (Laval) s'élève à 61 398.30 € TTC, il comprend :

- l'installation du chantier
- les protections des sols, des couvertures et des ouvertures
- la mise en place d'un échafaudage
- le piquetage et le rejointoiement au mortier des pierres
- le remaillage de maçonnerie, les greffes de bouchons
- la création d'empochements pour remplacer les poutres du clocher
- le nettoyage de fin de chantier

② Travaux de maçonnerie sur les bas-côtés

Le devis la société GREVET-PREVOSTO s'élève à 60 650.48 € TTC pour le même type d'interventions auxquelles il convient d'ajouter, le recalage de pierres de granit, la création de joints de dilatation, la reprise de la fissuration du parement en intérieur.

Les devis des entreprises MEIGNAN et TOURNEUX sont en attente.

③ Présentation de l'audit campanaire

Le 6 juillet dernier, l'entreprise BODET a présenté son rapport d'audit sur l'installation campanaire :

- les poutres d'assises du beffroi rentrent dans le mur, elles sont altérées aux extrémités
- le beffroi est affaissé, il n'est pas assez lourd pour supporter l'effort des cloches en balancement
- les poutres d'assises devraient être installées perpendiculairement au sens de balancement des cloches et non parallèlement
- repositionner correctement 2 nouvelles poutres et réduire le balancement des cloches
- le plus urgent est d'arrêter le tintement des cloches (balancement des cloches) : sonner seulement l'angélus, toutes les heures

RESEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT

❖ Réseaux eaux pluviales

M. Christel GÉGU, référent Eau et Assainissement, présente succinctement le compte rendu de la rencontre du 22 juin 2021 avec les services de la Communauté de Communes :

- passage caméra, 7, rue du Maine et 66, rue de Bretagne
- route de Laubrières, une buse fissurée qu'il faudra relever
- rue du Maine : nettoyage du réseau, les travaux de remplacement de canalisations (diamètre plus grand) seront effectués en 2022 et s'ils ne sont pas suffisants une 2^{nde} tranche de travaux verra la réfection du réseau d'eaux pluviales route de Montjean.

VIE ASSOCIATIVE

❖ AMAC : festival des Mouillotins

M. le Maire donne un résumé de la réunion de présentation du 16 juin dernier :

- accueil du public : 750 personnes par soir
- entrée du site par le passage du Cormier entre la salle des fêtes et la mairie
- scène (devant l'atelier municipal) et spectateurs sur le parking de la salle
- espace restauration (assise) des festivaliers sur le terrain multisports et le terrain de tennis (ouverture du grillage : sortie de secours de 3 m)
- espace buvettes : terrain de pétanques
- espace VIP : parvis de la mairie
- loge des artistes : bureau des Mouillotins
- restauration des bénévoles à la salle des fêtes
- circulation : rue du Cormier et passage du Cormier, rue de la Loge (marché des créateurs) interdits à la circulation sauf riverains (laisser-passer), vitesse limitée à 30km/h dans le village
- terres en location route de Laubrières : parking et camping des bénévoles seulement
- parking des festivaliers : coopérative et bourg
- festival payant (tarif dégressif avant le 15/08)
- réunion publique le 9 juillet prochain à la salle des fêtes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Rapport d'activité 2020 : avis du Conseil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, ÉMET un avis favorable

⇒ Qualité de l'air dans les ERP – 12 ans

M. Christel GÉGU présente le plan d'actions retenu lors de la réunion du 2 juillet dernier :

- fournitures scolaires : « cartable sain » et achat de produits peu émissifs
- produits d'entretien : achat de produits sains : savon noir, vinaigre blanc après écoulement des stocks
- aération : nettoyer les bouches d'aération (2/an), ouvrir les portes et les fenêtres très régulièrement
- ventilation : installer une VMC dans la salle de sieste et à la garderie et contrôler les équipements

⇒ Compte rendu du conseil d'administration du CIAS du 26 mai 2021

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte rendu.

⇒ Compte rendu de la conférence des maires du 28 juin 2021

M. le Maire rappelle brièvement le sommaire :

- Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE) : état d'avancement du dossier : planification des projets communaux (réhabilitation de la Forge (désamiantage, dépollution), réduction de la vitesse aux entrées de bourg...)
- Aménagement du 29 (rue de la Libération) : point sur les réflexions

- personnes vulnérables : organisation et plan d'action

⇒ **Comptes rendus des conseils communautaires des 14 juin et 5 juillet 2021**

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du compte rendu. Il informe les conseillers que le coût financier du contournement routier de Cossé-le-Vivien a été revu à la baisse.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Argent de poche 2021 : bilan

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, référent sur ce dossier, précise que 4 jeunes participent à l'opération, au programme : nettoyage et peinture du mobilier urbain, balayage...

➤ Réunions des commissions à prévoir à la rentrée

M. le Maire informe les élus que la commission Communication se tiendra demain soir. Les autres commissions se réuniront à la rentrée.

➤ Accrochage

Le 24 juin 2021, une semi HAUTBOIS tractée par le transporteur GILLOIS (Craon) a percuté le potelet à l'angle de la rue de l'Atlantique et de la rue de Bretagne et a soulevé l'enrobé récemment réalisé. L'entreprise GILLOIS s'engage à régler les réparations sur présentation de la facture PIGEON.

➤ Permanences estivales des élus

M. le Maire précise que pendant la période estivale, lui-même ou les adjoints seront présents en mairie.

➤ Remplacement au secrétariat

La remplaçante du Centre de Gestion de la Mayenne interviendra du 9 août au 3 septembre 2021 à raison de 2 après-midis par semaine.

➤ Dates des prochaines réunions du Conseil

Les prochaines réunions sont fixées les jeudis : 16 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.